

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 08/06/11

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53494-DE-1-1\_0

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES ET VICTIMES DE GUERRE, POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION SUR LE THÈME DE 'LA RÉSISTANCE ET LA DÉPORTATION', QUI SE TIENDRA À LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE DE VERSAILLES, DU 24 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE PROCHAINS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. MAURICE SOLIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 de la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la demande de subvention présentée par le comité d'entente des associations patriotiques anciens combattants militaires et victimes de guerre de Versailles pour financer une exposition sur le thème de « la Résistance et de la Déportation », qui se tiendra du 24 septembre au 9 octobre prochains, à la salle de la Mairie de Versailles ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide,

D'allouer au comité d'entente des associations patriotiques anciens combattants militaires et victimes de guerre de Versailles une subvention de fonctionnement d'un montant de 763 euros pour l'organisation d'une exposition sur le thème de « la Résistance et de la Déportation », qui se tiendra du 24 septembre au 9 octobre prochains, à la salle de la Mairie de Versailles.

De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.